

Bonjour,

Je vous demande de bien vouloir mettre en place les trois directives suivantes. Ne livrer des circulaires qu'aux gens intéressés. (Changer le processus les gens devront faire la demande pour recevoir et non l'inverse se « desabonner »)

Le CRTC a mis en place des consignes claires pour les contacts publicitaires par courriel. PAR COURRIEL. À un clique d'être supprimé.

TC argumente que la plus grande partie de la population souhaite recevoir leur sac. Si l'autre partie de la population a signifié son refus par un collant et que les camelots sont capables de les éviter dans leur distribution, on peut alors que déduire les tournées seront exactement pareilles, seule la couleur du collant changera. Ca ne changerait RIEN! (Et si la proportion de la population en effet intéressée par leurs circulaires devait s'avérer bien moindre, quitte à rendre le modèle non-rentable pour eux, ce ne sera que la preuve de la désuétude du système). Ils évoluent dans un marché libre, si leur offre ne correspond pas à la demande, c'est à eux de se réinventer, pas à la population d'en faire les frais.

Ne vous faites pas prendre dans le piège de Mirabel. Les tous-ménages non-nominatifs comme peuvent en envoyer Bell devraient également être interdits. Je sais que ceux-ci passent par Poste Canada, mais quand je dis que je ne veux pas de publicité dans ma boîte aux lettres, je ne veux AUCUNE publicité dans ma boîte aux lettres. Pas d'exception.

L'argument de liberté d'expression émis par TC est simplement irrecevable. "Liberté d'expression" mon œil! Bombarder les gens de propagande commerciale... on repassera au niveau des choses à exprimer...

Bannir tous les sacs plastiques dans ce contexte. Désolant qu'en 2019 il faille encore le dire. Moins de plastiques, moins de plastiques, moins de plastique. Les Québécois sont déjà notoirement mauvais au recyclage (c'est une honte!). Non, du plastique recyclé ne change absolument rien. Juste pas de plastique pour la distribution de circulaires. TC ne fait pas "sa part" en utilisant du plastique recyclé. L'entreprise fera sa part en éliminant complètement. Il est grand temps de responsabiliser les entreprises aux choix qu'ils prennent. Surtout dans le cadre d'un produit poussé de force au consommateur final. L'emballage et les circulaires doivent pouvoir être recyclés assemblés, ce n'est pas optionnel. Faire respecter le règlement avec des amendes. Scandaleux! Tout bonnement scandaleux! Nous avons les moyens de réprimande en place, mais nous ne les enforçons pas face à une entreprise de la place? De qui se moquent-on? Seuls les citoyens méritent les amendes? Nous ne devrions même pas avoir à parler de ce point.

Montréal, je m'attends de toi que tu sois cohérente. Nous ne donnons pas la clé de la Ville à une activiste climatique des plus influentes pour ensuite plier au petit lobby de mon'oncles millionnaires d'une industrie vouée à disparaître. Il est temps de laisser le marché libre décider de la viabilité de leur modèle économique.

Je vous remercie du temps passé à considérer ma position.

Bonne journée,

M. Zerbini